

**Régie Publicitaire de Médi1 TV**  
**Conditions générales de vente 2013**



• Avant-propos	: 3
I - Remises Commerciales	: 5
II – Abattements	: 13
III – Majorations	: 17
IV – Conditions de paiement	: 18
IV – Tarifs premier semestre 2012	: 22



***I - Remises commerciales :***  
*principes, taux et mécanisme,*  
*d'attribution et de libération*



### *1 – Remise d'investissement :*

- Base de calcul : CA Net régie HT
- Barème : Voir page suivante
- Principe d'attribution : Calculé en fonction du niveau d'investissement net atteint
- Rétroactivité : Calcul sans effet rétroactif
- Libération de la remise :
  - Annonceurs signataires d'un contrat d'engagement : Selon accords des parties dans le contrat tripartite (voir détail dans la partie dédiée à la présentation de la remise d'engagement)
  - Annonceurs non engagés : Au constat de l'investissement



*1 – Remise d'investissement : Barème*

De...à (DHHT Net Régie)		Taux de remise
1,00	400 000,00	6%
400 001,00	800 000,00	7%
800 001,00	1 600 000,00	8%
1 600 001,00	2 000 000,00	9%
2 000 001,00	3 000 000,00	10%
3 000 001,00	4 000 000,00	11%
4 000 001,00	5 000 000,00	12%
5 000 001,00	6 000 000,00	13%
6 000 001,00	7 000 000,00	14%
7 000 001,00	9 500 000,00	15%
9 500 001,00	12 000 000,00	16%
12 000 001,00	15 000 000,00	17%
15 000 001,00	20 000 000,00	18%
20 000 001,00	Au delà	Nous Consulter



## ***2 – Remise de fidélité***

- Base de calcul : CA Net régie HT
- Barème : Taux unique de **10 %**
- Principe d’attribution : Tout annonceur qui a investi en 2012
- Libération de la remise : Cette remise est libérée à l’ensemble des annonceurs concernés au premier dirhams investi et sur l’ensemble de leurs commandes du 1 er janvier au 31 décembre 2013

## ***3 – Remise nouvel annonceur***

- Base de calcul : CA Net régie HT
- Barème : Taux unique de **18 %**
- Libération de la remise : Cette remise est libérée à l’ensemble des annonceurs concernés au premier dirhams investi et sur l’ensemble de leurs commandes du 1 er janvier au 31 décembre 2013
- Principe d’attribution : Tout nouvel annonceur non présent sur la chaîne en 2011 et 2012, ainsi que tout annonceur présent en 2012 avec un CA correspondant à une seule campagne, et qui déciderait en 2013 de signer un engagement d’investissement ferme pour un montant net régie ***au moins supérieur de 5 fois celui investi en 2012. Dans ce cas de figure, la remise nouvel annonceur est appliquée en remplacement de la remise de fidélité et non en cumul.***



### 3 – Remise de progression

- Base de calcul : CA Net régie HT
- Barème : voir tableau
- Principe d’attribution : Tout annonceur ayant investi sur la chaîne en 2012
- Libération de la remise :
  - Annonceurs signataires d’un contrat d’engagement : Selon accords des parties dans le contrat tripartite (voir détail dans la partie dédiée à la présentation de la remise d’engagement)
  - Annonceurs non engagés : Au constat de la progression avec effet retro-actif dans la limite de la valeur espace due proportionnellement à l’investissement Net Régie réalisé sur la chaîne, aucune libération anticipée n’est prévue pour ce profil d’investisseurs

*Tableau des remises selon la progression du CA Net Régie*

Taux de progression du CA Net Régie HT	Taux de remise
25%	2%
50%	3%
75%	4%
100%	5%



#### 4 – Remise d'engagement

- Base de calcul : CA Net régie HT
- Barème : Progressif selon trois (3) tranches d'investissement
- Principe d'attribution :

De...à (DH HT Net Régie)		Taux de remise
350.000,00	7 500 000,00	10,00%
7 500 001,00	15 000 000,00	12,50%
15 000 001,00	Au-delà	15,00%

- Tout annonceur désireux de signer un contrat d'engagement tripartite avant le 30/ 04/ 2013. Aucun contrat ne sera signé au-delà de cette date pour respecter l'esprit fondateur de cette remise incitative.
  - Annonceurs souhaitant s'engager sur plus d'une vague de communication sur l'année 2013 avec un minimum annuel de 350 KDH Net.
  - Le taux de remise d'engagement est progressif avec un plafond limité à 15%
  - Si le montant engagé est réalisé à 100% au 31/ 12/ 2013, la remise d'engagement accordée à l'annonceur selon les CGV 2013 est réputée due.
- Libération de la remise : Pour les clients engagés seulement, et pour tenir compte des rythmes prévisionnels d'investissement de chaque annonceur selon ses cycles d'activité, et pour ne pas imposer un échéancier de libération non corrélé avec la réalité économique de nos partenaires, la régie définira le pourcentage de libération de la remise suite à la communication par l'annonceur de la ventilation trimestrielle prévue de son engagement. Ce point donnera lieu à une négociation et à une intégration dans le contrat tripartite.





## *II – Abattements & Majorations*



### *1 – Les abattements :*

- Les abattements, de toutes natures confondues, sont exclusifs de toute autre forme de remise, de prime ou de gratuité.
- La régie se réserve le droit de proposer tout au long de l'année 2013 des abattements sectoriels ou des abattements prévus pour supporter des natures précises d'activité sur toute l'année ou pendant une période définie sans que cela soit en contradiction avec les taux présentés dans ces CGV. Ces abattements seront présentés avec les conditions assorties.
- Ci-après, les taux proposés par la régie pour les abattements prévus

*1 – 1 Les grandes causes nationales : 50 %*

*1 – 2 La publicité collective d'intérêt national : 40 %*

*1 – 3 La publicité locale ou régionale : 50 %* sous réserve de validation de la régie. Pour chaque campagne Cet abattement est destiné aux annonceurs dont les marques ne sont distribuées que dans un bassin géographique limité à une seule ville ou à une région limitée définie dont l'étendue en termes de population ne peut dépasser 10 % de la population marocaine dans son ensemble sur la foi des chiffres du HCP



## *1 – Les abattements :*

### *1 – 4 Abattement sectoriel: 35 %*

Cet abattement s'applique exclusivement aux secteurs suivants :

Transport : transports en commun de toute nature incluant les tramways et la promotion des vols internes pour les compagnies aériennes

Tourisme : hôtels et assimilés, immobilier touristique et manifestations touristiques (pilotées par les instances officielles du secteur),

Art : spectacles, manifestations & expositions artistiques de toutes formes et de toutes natures

Salons & foires : salons et foires sectoriels et thématiques

Sport : manifestations sportives diverses, publiques ou privées, de toutes disciplines sportives confondues

jouets et produits de puériculture : incluant les manifestations et évènements dédiés à cette cible

Produits d'assurance non obligatoires par la loi : l'assurance automobile étant naturellement exclue de ce périmètre d'abattement

Commerce électronique : Toute campagne ayant pour vocation de promouvoir la vente en ligne (par Internet), portée ou non par un opérateur de commerce électronique



### *1 – Les abattements :*

Automobile : Toute campagne faisant la promotion de marques ou modèles automobiles en 2013 tous segments confondus, à l'exception des campagnes institutionnelles dans ce secteur

Informatique et NTIC : constructeurs, intégrateurs, éditeurs et distributeurs informatiques ou de produits de nouvelles technologie d'information

Enseignement : public ou privé tous niveaux d'études confondus

Immobilier : tous segments confondus en 2013



## *1 – Les abattements :*

### *Cas des nouvelles marques industrielles marocaines:*

Pour encourager le développement de marques industrielles marocaines, Médi1TV appliquera un abattement exceptionnel et exclusif de toute autre forme de primes ou de bonification de 50% en 2013 à la quote part des investissements publicitaires d'annonceurs industriels marocains portant sur la promotion de nouvelles marques marocaines dont la première communication au grand public interviendrait en 2013. Les marques concernées peuvent bien évidemment être portées par des annonceurs locaux ou internationaux, l'essentiel étant que la chaîne puisse s'assurer par voie de vérification auprès de l'annonceur ou d'instances officielles, tel l'OMPIC à titre d'exemple de la marocanité de la marque, et du degrés de valeur ajoutée produit localement dans toutes les phases du cycle de vie de la dite marque (R&D, conception, tests, fabrication, distribution etc.) . Sont bien entendus exclus tous les acteurs économiques qui « importeraient » de nouvelles marques ou qui dans leur processus de transformation local, se contenteraient d'un niveau d'intégration local et de création de valeur ajoutée faible, l'idée étant de promouvoir les investisseurs qui prennent des initiatives à caractère industriel au Maroc et non les négociants et les façonniers.

La chaîne demeure libre d'accepter ou de refuser d'appliquer cet abattement selon les résultats de ses investigations sur le sujet.



## 2 – Les majorations :

### 1 – Majorations liées au contenu des messages :

- Présentation dans un même message de deux marques ou plus du même annonceur : **10 %**
- Présentation dans un même message de deux marques ou plus d'annonceurs distincts: **25 %**
- Opérations de Co-Branding : **35 %**

### 2 – Majorations liées aux emplacements des messages :

- Diffusion de deux messages ou plus à l'intérieur d'un même écran pour une même marque : **5%**
- Diffusion en ouverture ( 1er) ou en fermeture (Dernier) d'écran à la demande de l'annonceur : **20 %**
- Diffusion en deuxième position ou en avant-dernière d'écran à la demande de l'annonceur : **10 %**
- Diffusion en exclusivité sectorielle dans un écran à la demande de l'annonceur si écran disponible : **50 %**
- Diffusion en écran exclusif et unique à la demande de l'annonceur si écran disponible : **100 %**

*NB : Les majorations sont appliquées aux tarifs bruts avant dégressif par cascade (Prix brut augmenté des majorations de contenu, lui-même augmenté par les majorations d'emplacement . Les dégressifs et abattements s'appliquent sur cette dernière base)*



### *III – Conditions de paiement*



- Les présentes conditions de vente s'entendent dans le cadre du respect du délai de paiement légal de 60 jours - date de dépôt de facture - en conformité avec ce qui est prévu par le Dahir n° 1-11-147 du 16 ramadan 1432 (17 août 2011) portant promulgation de la loi n° 32-10 complétant la loi n° 15-95 formant code de commerce.
- Toutefois, pour permettre aux mandataires de s'acquitter de leurs engagements vis-à-vis de la chaîne, un délai supplémentaire de 15 jours, leur est accordé pour gérer le processus de dépôt et de validation auprès de l'annonceur. Aucun autre délai, ne pourrait être réclamé en dehors d'un accord formel et écrit entre les parties, et sous réserve de sa conformité avec la loi bien entendu.
- Conformément à la loi n° 32 -10, complétée par le décret d'application n° 2 – 12 – 170 publié au bulletin officiel n°6070 du 2 Août 2012, et de l'arrêté n° 3030 – 12 du 20 Septembre 2012, publié au Bulletin Officiel n° 6100 du 15 Novembre 2012, tout retard de paiement donnera automatiquement lieu à calcul et à facturation des pénalités de retards à l'entité qui aurait été directement facturée par la chaîne.





*IV – Tarifs 2013 –  
Tarifs bruts remise  
professionnelle Incluse*



<u>Ecrans</u>	<u>Intitulé de l'écran</u>	<u>Tarifs semaine</u>	<u>Tarifs week end</u>
0655	Av JT INFO 7H	3 000,00	
0700	Avant documentaire		3 000,00
0720	Avant Bloc Jeunesse		3 000,00
0725	Avant Météo	5 000,00	
0755	Avant JT INFO 8H	8 000,00	
0825	Avant Météo	8 000,00	
0910	Avant Documentaire	3 000,00	
0915	Avant Série jeunesse		5 000,00
1000	Avant Documentaire	3 000,00	5 000,00
1035	Avant Emission débat		6 000,00
1050	Avant Documentaire	3 000,00	
1104	Coupure Emission débat		7 500,00
1110	Avant Documentaire/zin w zen	3 600,00	5 000,00
1124	coupure Zin W Zen		6 250,00
1130	Avant Talk Societal	3 000,00	
1135	Avant documentaire/dar design		5 000,00
1147	Coupure Dar Design		6 250,00
1157	Coupure Talk Societal	3 750,00	

*Les tarifs des écrans – types peuvent subir des modifications selon la programmation du mois.*

*Certains écrans peuvent momentanément être retirés de la grille du mois, tandis que de nouveaux*

*écrans peuvent être programmés.*



<u>Ecrans</u>	<u>Intitulé de l'écran</u>	<u>Tarifs semaine</u>	<u>Tarifs week end</u>
1230	Avant Info Midi	4 500,00	8 500,00
1300	Avant Feuilleton/Route des saveurs	7 000,00	11 000,00
1314	coupure route des saveurs		13 750,00
1317	Coupure Feuilleton	8 750,00	
1324	Coupure Feuilleton/film	8 750,00	13 750,00
1325	Avant Dar Design		11 000,00
1337	Coupure Dar Design		13 750,00
1350	Avant Emission débat/Zin w Zen	5 500,00	10 000,00
1404	coupure Zin W Zen		12 500,00
1407	Coupure Emission débat	6 875,00	
1415	Avant série		10 000,00
1427	coupure série		12 500,00
1500	Avant rediffusion Prime/Série	3 000,00	13 000,00
1504	Coupure rediffusion prime	3 750,00	
1517	Coupure Série		16 250,00
1610	Avant Documentaire	6 000,00	
1630	Avant rediffusion week end		8 500,00
1700	Avant Programme enfant1/programme week end	8 000,00	8 500,00
1707	Coupure rediffusion week end		10 625,00
1720	Avant Programme enfant 2	6 000,00	
1734	coupure programme week end		10 625,00
1740	Avant Programme enfant 3	6 000,00	
1800	Avant Feuilleton	6 000,00	

*Les tarifs des écrans – types peuvent subir des modifications selon la programmation du mois.*

*Certains écrans peuvent momentanément être retirés de la grille du mois, tandis que de nouveaux*

*écrans peuvent être programmés.*



<u>Ecrans</u>	<u>Intitulé de l'écran</u>	<u>Tarifs semaine</u>	<u>Tarifs week end</u>
1827	Coupure Feuilleton	7 500,00	
1844	Coupure Feuilleton	7 500,00	
1845	Avant feuilleton/emission débat		11 000,00
1850	Avant Talk Societal	12 500,00	
1907	Coupure feuilleton		13 750,00
1924	Coupure Talk Societal	15 625,00	
1950	Après Talk Societal	13 500,00	
2010	Avant journal du sport	12 500,00	11 000,00
2020	Avant JT Soir 2020	12 500,00	12 500,00
2045	Avant Jt Eco	12 500,00	
2050	Avant Programme Prime	22 500,00	21 500,00
2114	Coupure Programme Prime	28 125,00	26 875,00
2200	Avant Programme Prime 2	25 000,00	18 000,00
2227	Coupure Programme Prime 2	31 250,00	22 500,00
2500	Avant Infos Nuit	12 500,00	8 000,00

*Les tarifs des écrans – types peuvent subir des modifications selon la programmation du mois.*

*Certains écrans peuvent momentanément être retirés de la grille du mois, tandis que de nouveaux*

*écrans peuvent être programmés.*



